



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 10 mars 2014

## Communiqué de presse

### « Déposez les armes » : Bilan d'étape au 10 mars 2014

Depuis son lancement le 1<sup>er</sup> février dernier, la campagne « Déposez les armes » permet aux personnes détentrices d'armes à feu et de munitions de les remettre à l'État dans les brigades de gendarmerie et les commissariats de police.

En contrepartie, aucune sanction administrative ou judiciaire n'est prononcée pour le motif de détention illégale d'une arme ou de munitions.

Après cinq semaines, le bilan intermédiaire est encourageant : 168 armes d'épaules (fusils de chasse, carabines...), 86 armes de poing (revolvers, pistolets...) et plus de 9300 munitions ont été remises.

**Le préfet rappelle que cette campagne organisée conjointement avec l'autorité judiciaire, le conseil régional et le conseil général se poursuit jusqu'au 31 mars 2014.** Toutes les personnes désireuses de se débarrasser d'armes et de munitions dont elles n'auraient plus l'utilité (anciens chasseurs, anciens tireurs sportifs...) ou qu'elles auraient récupérées par des tiers sont invitées à venir les remettre auprès des brigades de gendarmerie et des commissariats de police en Martinique.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)

1/1